

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL655

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

I. – Supprimer l'alinéa 166.

II. – En conséquence, au début de la première phrase de l'alinéa 167, substituer au mot :

« complété »

les mots :

« principalement constitué ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les classes de reconquête républicaine sont supposées être un dispositif de soutien scolaire. Elles n'ont donc absolument pas leur place dans une loi de programmation destinée au Ministère de l'Intérieur. Leur intitulé martial est stigmatisant et inutilement agressif envers la jeunesse de notre pays qui n'a pas besoin d'être mise au pas mais émancipée dignement.

Cet amendement propose donc de supprimer la mention aux classes de reconquête républicaine de la LOPMI.